

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 22 - 24 mai 1996

**PROJETS DE
DEVELOPPEMENT
SOU MIS A
L'APPROBATION DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**Point 5 a) de l'ordre
du jour**

F

Distribution: GENERALE

WFP/EB.2/96/5-A/Add.5

25 mars 1996

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET NIGER 2445 (Elarg.4)

(No. WIS NER 00244504)

**Assistance alimentaire aux écoles
primaires en milieu nomade et
transhumant**

Durée du projet	Quatre ans
Coût des vivres	6 636 320 dollars
Coût total pour le PAM	12 487 478 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. Le taux de change était de un dollar E.-U. pour 485 FCFA en novembre 1995.

Pour des informations statistiques détaillées, prière de consulter le profil du Niger, établi par le PAM, qui est disponible sur demande.

RESUME

Ce projet représente un quatrième élargissement du programme d'assistance alimentaire aux cantines scolaires des écoles primaires au Niger, qui a démarré en 1975. Cet élargissement, d'une durée de quatre ans, verra s'amorcer un désengagement progressif du PAM et, parallèlement, une prise en charge par les autorités gouvernementales et les collectivités locales. La réduction du nombre de bénéficiaires s'opérera à travers un ciblage visant à terme la concentration de l'assistance du PAM dans les zones nomades/pastorales qui sont les plus vulnérables sur le plan de l'insécurité alimentaire, les plus démunies, et celles qui ont accusé les plus grands retards en matière de scolarisation.

L'aide alimentaire du PAM, circonscrite géographiquement aux zones d'insécurité alimentaire, visera à: i) contribuer à l'amélioration de la fréquentation scolaire des enfants issus des milieux nomades et transhumants; ii) favoriser la scolarisation des filles; iii) améliorer la capacité d'apprentissage des enfants en réduisant les répercussions de la faim de courte durée et en leur fournissant des repas équilibrés.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'atténuation de l'insécurité alimentaire mis au point par le Gouvernement nigérien. Il fait partie d'un ensemble d'actions coordonnées en faveur de l'éducation de base au Niger auxquelles participent également d'autres bailleurs de fonds comme la Banque mondiale (par la construction de salles de classe), l'UNICEF (par son programme de micronutriments) et le Fonds européen de développement (FED).

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

Directeur régional: V. Sequeira tél.: 5228-2301
Chargé des opérations: E. Togbé-Olory tél.: 5228-2378
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

ANALYSE DES PROBLEMES

1. Depuis le début des années 90, le Niger fait face à de sérieuses difficultés économiques et financières qui, liées à un environnement géo-économique difficile et à une dégradation des termes de l'échange, ont aggravé les conditions de vie de la population; 66 pour cent est considérée comme pauvre, dont 20 pour cent extrêmement pauvre. Cette situation persistante place le Niger au dernier rang de l'indice de développement humain (PNUD, 1993), avec notamment un PNB par habitant de 300 dollars E.-U. en 1993 et une croissance économique négative de -2,4 pour cent au cours du dernier quart de siècle. A ce contexte socio-économique défavorable, s'ajoute une poussée démographique de 3,4 pour cent par an. Cette grave crise économique a provoqué une diminution drastique des ressources de l'Etat, plus particulièrement celles allouées aux secteurs sociaux (éducation et santé).
2. Le secteur éducatif du Niger se caractérise par:
 - a) un taux de scolarisation qui le place parmi les cinq pays les moins scolarisés de la planète. Ce taux, stabilisé à 29 pour cent depuis 1991, masque des disparités manifestes liées à des facteurs socio-économiques ou à la localisation géographique: disparités entre régions, entre population urbaine (63 pour cent) et rurale (20 pour cent), entre nomades et sédentaires ainsi qu'entre garçons et filles, ces dernières ne représentant que 36 pour cent des effectifs;
 - b) un taux d'analphabétisme des plus préoccupants chez les adultes (71,6 pour cent en 1990 contre 52,7 pour cent en moyenne en Afrique subsaharienne), et particulièrement les femmes (83,2 pour cent contre 64,4 pour cent en moyenne dans la sous-région).
3. Le Niger consacre près de 15 pour cent du budget de fonctionnement de l'Etat au secteur de l'éducation. Cependant, le taux de scolarisation est encore loin d'être à la mesure des sacrifices financiers consentis. Cela est dû principalement à l'augmentation constante des effectifs scolarisables, et aux coûts unitaires particulièrement élevés (80 dollars E.-U. par élève et par an contre 42 dollars en Afrique subsaharienne). En outre, les difficultés d'apprentissage des enfants, victimes pour la plupart des répercussions de la faim de courte durée, se traduisent par des échecs à répétition en fin d'année scolaire, avec pour corollaire un taux élevé (18 pour cent) de renvois ou d'abandons avant la fin du cycle primaire.

Aide antérieure du PAM

4. L'assistance du PAM aux élèves des écoles primaires nomades et transhumantes a débuté en 1975 avec le projet Niger 2445; trois élargissements et deux prolongations avec révision budgétaire ont par la suite été approuvés. Le montant total de l'aide fournie à ce projet entre 1975 et 1996 s'élève à 33 450 759 dollars.
5. Le troisième élargissement, qui prendra fin avec l'année scolaire 1995/96, a contribué à faire prendre conscience aux collectivités nomades et rurales de la nécessité de scolariser les filles. Ainsi, de 1991 à 1995, les écoles bénéficiaires de

l'aide du PAM ont enregistré une progression sensible; en 1995, plus de 50 pour cent de ces écoles comptaient un pourcentage de filles supérieur à 35 pour cent des effectifs globaux scolarisés, alors que la moyenne nationale pour le secteur rural n'est que de 30 pour cent. L'impulsion donnée devrait se confirmer au cours du quatrième élargissement proposé dans ce document, et préparé à partir des conclusions et recommandations d'une mission de revue technique et de formulation qui s'est rendue au Niger en octobre/novembre 1995.

OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ESCOMPTES

6. **Objectif à long terme.** L'objectif à long terme de ce projet vise le développement des ressources humaines du pays. Il s'agit de garantir une éducation de base à tous les enfants scolarisés issus des milieux nomades et transhumants qui leur inculquera les connaissances nécessaires pour participer au processus de développement social et économique du pays. Le projet contribuera plus particulièrement à la réduction des disparités dans l'accès à l'éducation.
7. **Objectifs immédiats.** Les objectifs immédiats seront les suivants:
 - a) contribuer à l'amélioration de la fréquentation scolaire des enfants issus des milieux nomades et transhumants;
 - b) contribuer à accroître la scolarisation des filles;
 - c) améliorer la capacité d'apprentissage des enfants en réduisant les répercussions de la faim de courte durée.
8. **Résultats escomptés.** Les objectifs chiffrés sont les suivants (voir détails à l'Annexe I):
 - a) Ecoles nomades: durant les quatre années du projet, 16 000 élèves par an recevront trois repas quotidiens pendant 280 jours par an.
 - b) Ecoles en milieu transhumant: le nombre d'élèves sera réduit progressivement de 9 600 au cours de la première année à 7 000 en fin de projet. Ils recevront trois repas quotidiens pendant 200 jours par an.
 - c) De plus, 2 000 familles par an en moyenne recevront pendant la durée du projet des rations sèches de mil/sorgho visant à favoriser la scolarisation de leurs filles.

ROLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

9. L'aide alimentaire aura les fonctions suivantes:

- a) inciter à la scolarisation des enfants issus des milieux nomades et transhumants, et tout particulièrement à la scolarisation des filles;
- b) constituer un transfert de revenus pour les familles des enfants bénéficiaires. Pour les zones qui enregistrent un grand retard dans la scolarisation des filles, ce transfert de revenus sera renforcé par une allocation compensatrice de sorgho/mil, distribuée tous les trimestres à titre incitatif, d'une valeur de 12 000 FCFA (25 dollars) pour les familles scolarisant une ou deux filles et de 24 000 FCFA pour celles scolarisant trois filles ou plus;
- c) constituer un complément budgétaire pour le fonctionnement régulier des internats dans les zones retenues;
- d) représenter un apport nutritionnel permettant d'offrir aux élèves des repas équilibrés.

Apports alimentaires et justification du choix des produits

10. Les denrées composant l'assortiment alimentaire sont les mêmes que celles des phases précédentes; leur acceptabilité a été confirmée aussi bien en milieu nomade que transhumant.
11. Les rations quotidiennes seront composées comme suit:

Denrée	Quantité (grammes)
Sorgho/mil	250
Gruau de sorgho	200
Lait écrémé en poudre	50
Boeuf/poisson en boîte	30
Huile végétale	20
Sucre	20

12. Pendant la durée du projet, 24 540 000 rations journalières seront distribuées par le PAM en milieu scolaire, dont 6 620 000 en milieu transhumant et 17 920 000 en milieu nomade. La valeur de la ration quotidienne sur le marché est estimée à 269 FCFA (0,5 dollar).
13. La ration représentera un apport quotidien de 2 079 calories, 83 grammes de protéines et 36 grammes de lipides, soit la totalité de l'apport nutritionnel recommandé pour les enfants des écoles primaires (7/14 ans).
14. En outre, la ration sera complétée par des piments, condiments, tomates et oignons séchés, feuilles de baobab, légumes ou autres fruits de saison, qui seront achetés grâce aux allocations accordées aux établissements et qui représenteront un supplément nutritionnel en vitamines et minéraux (voir par. 40).

15. Suivant les disponibilités sur le marché local ainsi que des effectifs du PAM, le lait pourra être substitué par une bouillie à base de céréales, produite localement et très appréciée des enfants. Cette substitution pourrait engendrer une économie budgétaire importante.
16. A la distribution en milieu scolaire, s'ajoute l'allocation de rations sèches compensatrices qui seront versées à 2 000 familles par an en moyenne, soit 1 500 familles scolarisant une ou deux filles, qui recevront chacune par trimestre un sac de mil/sorgho de 50 kilogrammes; et 500 familles scolarisant trois filles ou plus qui recevront chacune par trimestre deux sacs de mil/sorgho, soit 100 kilogrammes.
17. Les quantités de vivres fournies par le PAM pour couvrir les besoins des bénéficiaires durant les quatre années du projet sont les suivantes:

Denrée	Quantité (tonnes)
Sorgho/mil (distribution cantines)	6 135
Sorgho/mil (rations sèches parents)	1 500
Gruau de sorgho	4 908
Lait écrémé en poudre	1 227
Boeuf/poisson en boîte	736
Huile végétale	491
Sucre	491
Total	15 488

STRATEGIE DU PROJET

18. Une cellule interministérielle de coordination de l'aide du PAM (CIMIC/PAM), a été créée en 1989; elle se compose des directeurs des projets bénéficiaires de l'assistance alimentaire et du coordonnateur national—responsable de l'unité administrative au Ministère du plan—et participe à la définition et à la mise en oeuvre de la politique alimentaire dont elle assure la gestion.
19. Plus spécifiquement, la gestion du projet Niger 2445 (Elarg.4) sera assurée par un Comité central de gestion constitué de représentants de la direction nationale du projet (Ministère de l'éducation nationale (MEN)) et de l'unité administrative (Ministère du plan).
20. Le Directeur national du projet, employé à plein temps, sera secondé par un directeur adjoint, un responsable de la gestion des vivres et un responsable du suivi et évaluation des activités scolaires.
21. Au niveau de chaque département, un Comité régional de gestion regroupant le directeur et le coordonnateur régional du Ministère de l'éducation nationale ainsi que

le coordonnateur régional du Ministère du plan supervisera les inspecteurs et les gestionnaires au niveau des arrondissements.

22. De plus, il sera créé un comité de pilotage de l'enseignement fondamental où seront représentés notamment les Ministères de l'éducation nationale, de la santé publique, des finances et du plan. Les donateurs intervenant dans le secteur de l'éducation pourront prendre part aux travaux de ce comité qui aura pour mission de renforcer la complémentarité et l'harmonisation des diverses actions.
23. Le projet s'adresse aux écoles primaires à régime d'internat en milieu nomade et transhumant, concentrées dans les zones à forte vulnérabilité alimentaire. Le ciblage se fera par école; tous les élèves fréquentant les écoles retenues auront accès à l'aide alimentaire fournie par le PAM.
24. Au sein de ces zones, toutes les écoles où le nombre de filles scolarisées est inférieur à 30 pour cent des effectifs globaux seront prioritaires.

Logistique de l'aide alimentaire

25. Les vivres seront expédiés par le PAM (via les ports de Cotonou et Lomé) jusqu'aux 15 entrepôts départementaux, d'une capacité totale de 10 300 tonnes, qui constituent les points de livraison avancés (PLA) (trois à Niamey, un à Dosso, deux à Maradi, deux à Tahoua, deux à Agadez, deux à Zinder, deux à Diffa, un à Tillabéry). En outre, six tentes mobiles sont disponibles, d'une capacité additionnelle de 3 000 tonnes et peuvent être installées dans l'environnement immédiat des entrepôts. Dans l'éventualité d'une production nationale excédentaire de sorgho/mil, le PAM considérera la possibilité d'acquérir certaines quantités de ces denrées pour autant que les conditions soient avantageuses et que le PAM dispose des ressources financières nécessaires.
26. Le transport des denrées depuis les PLA jusqu'aux écoles sera organisé trimestriellement par l'inspection du département concerné, sur la base des bons d'enlèvement préparés par le comité central de gestion du projet.
27. Les directeurs des établissements bénéficiaires, assistés par les associations de parents d'élèves, seront responsables de la gestion des cantines. Les vivres seront servis sous forme de trois repas chauds journaliers (petit-déjeuner, déjeuner, dîner), à raison de 280 jours de distribution par an en zone nomade, et 200 jours par an en zone transhumante.
28. Le sorgho/mil prévu pour distribution aux familles scolarisant leurs filles dans les zones reculées sera distribué chaque trimestre dans les écoles, sur la base de rapports d'assiduité établis par les directeurs d'écoles et inspecteurs d'arrondissement.

Désengagement progressif de l'aide du PAM

29. La mission de formulation du quatrième élargissement a fait part au Gouvernement nigérien, de même qu'aux communautés villageoises, de la nécessité d'amorcer une reprise du projet par la contrepartie simultanément au désengagement progressif du

PAM. Dans ce cadre, le gouvernement s'est engagé à prendre en charge la totalité du personnel auxiliaire des cantines qui recevait jusqu'à présent une compensation en nature fournie par le PAM.

30. Ces mesures seront accompagnées d'une diminution annuelle du nombre de bénéficiaires assistés par le PAM, (de 25 600 bénéficiaires pendant la première année du projet à 23 000 au cours de la quatrième année (voir Annexe I)). Cette réduction s'effectuera en priorité dans les zones transhumantes par un ciblage des écoles visant, à terme, la concentration de l'assistance du PAM exclusivement sur les écoles des zones pastorales/nomades, les plus démunies et qui accusent les plus grands retards en matière de scolarisation.

BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

31. Les bénéficiaires directs de l'aide du PAM seront les élèves des écoles primaires sous régime d'internat retenues dans le projet (voir par. 8).
32. Les bénéficiaires indirects de l'aide du PAM seront: i) les familles des élèves pris en charge durant toute l'année scolaire; ii) dans les zones les plus reculées, les familles scolarisant leurs filles qui bénéficieront d'un transfert de revenus supplémentaire sous forme de rations sèches; et iii) les familles tutrices¹ qui se voient libérées de la charge alimentaire des enfants qu'elles hébergent.

Scolarisation des filles

33. Au Niger, les fillettes restent soit à la maison pour participer aux travaux domestiques soit se marient avant d'avoir achevé le cycle primaire. Très peu de filles sont donc scolarisées: alors qu'elles représentent 52 pour cent des enfants de moins de 15 ans, elles ne représentaient, en 1994, que 36 pour cent des enfants scolarisés dans le cycle primaire à l'échelle nationale, les plus faibles taux (parfois inférieurs à 10 pour cent) étant enregistrés dans les zones rurales les plus reculées.
34. Le développement des ressources humaines, en particulier des femmes, est donc l'une des priorités au Niger, même si le manque de financement limite les possibilités du gouvernement. L'objectif fixé en matière de scolarisation des filles est de passer de 36 pour cent en 1994 à 40 pour cent en l'an 2000. Pour y arriver, le gouvernement a organisé des campagnes de sensibilisation et a pris l'engagement de mettre en place des structures d'accueil sûres et encadrées. L'aide alimentaire du PAM viendra en complément de cet effort national.

¹ Les internes qui ne sont pas hébergés dans les écoles logent le plus souvent chez un tuteur habitant le village aux alentours de l'établissement. Dans la tradition de l'hospitalité africaine, les tuteurs hébergent gratuitement les enfants de parents plus ou moins éloignés ou de connaissances. Il faut noter que, même lorsqu'il existe des dortoirs, les filles sont toujours logées chez un tuteur qui apporte ainsi aux parents plus de sécurité que n'en garantissent les structures d'accueil non encadrées.

35. Un suivi sera effectué pour s'assurer que l'effectif des filles scolarisées progresse comme prévu. Des objectifs chiffrés seront fixés annuellement à chaque établissement bénéficiaire (sur deux ans, augmentation minimale de cinq pour cent de filles) et tout établissement qui n'aura pas atteint ses objectifs à mi-parcours du projet verra son droit d'accès à l'aide alimentaire reconsidéré.

APPUI AU PROJET

36. Le Ministère de l'éducation nationale sera le responsable de tous les aspects de l'exécution du projet en étroite coopération avec les Ministères des finances, du plan et de la santé. Ce dernier sera responsable du contrôle sanitaire des denrées, des visites médicales scolaires et de l'éducation pour la santé.
37. En leur qualité de gestionnaires du parc automobile dans les départements, les directeurs régionaux du projet coordonneront la livraison des vivres dans les écoles avec l'aide des inspecteurs et des gestionnaires au niveau des arrondissements.
38. La gestion des entrepôts relèvera de la compétence de l'unité administrative du plan et de ses coordonnateurs régionaux, qui seront les superviseurs hiérarchiques des magasiniers-comptables, responsables de la réception et de la gestion des vivres des magasins départementaux.

Contribution financière du gouvernement

39. Les obligations financières du gouvernement sont de trois ordres:
- a) la prise en charge progressive des cantines d'écoles en milieu transhumant (soit 2 600 élèves, voir par. 30 et Annexe I), pour un montant de 252 millions de FCFA, soit environ 500 000 dollars;
 - b) la rétribution des salaires du personnel chargé de la gestion et de l'encadrement du projet (100 000 dollars), ainsi que du personnel auxiliaire (800 000 dollars);
 - c) le financement de 50 pour cent des frais de logistique intérieure, soit 25 dollars par tonne (voir aussi par. 43).
40. Outre sa participation directe au projet, le gouvernement continuera à accorder aux établissements bénéficiaires des allocations financières trimestrielles visant à couvrir les frais d'habillement des élèves, leur entretien, ainsi que l'achat de vivres complémentaires (tomates, oignons, sel, bois de chauffe, etc.). Ces allocations qui se montent actuellement à 5 000 FCFA par mois et par élève issu de milieu nomade et 3 000 FCFA par mois et par élève issu de milieu transhumant, seront régulièrement ajustées en fonction des hausses du coût de la vie.

Contribution des parents d'élèves et des collectivités

41. Les associations de parents d'élèves sont favorables à l'idée de fournir aux établissements bénéficiaires des contributions en nature.
42. Parallèlement, les collectivités locales continueront à fournir bénévolement la main-d'oeuvre pour la construction/réfection de locaux tels que des dortoirs, réfectoires, cuisines ou salles de classe financés par des bailleurs de fonds bilatéraux et bénéficiant généralement de l'encadrement d'ONG.
43. Les frais de transport des PLA jusqu'aux établissements bénéficiaires s'élèvent en moyenne à 50 dollars par tonne. Compte tenu des contraintes budgétaires du Niger, il est proposé que le PAM prenne en charge 50 pour cent de ces coûts (soit 25 dollars par tonne) le reste étant à la charge du gouvernement.

Suivi et évaluation (S&E)

44. Au cours des phases précédentes, le PAM a tenté d'évaluer les effets de la cantine sur les élèves. Ces activités ont connu un succès limité et, de ce fait, ont été remplacées, conformément aux nouvelles directives du PAM en matière d'appui au secteur éducatif, par une approche du S&E plus pratique et réaliste. Les principaux éléments de cette approche sont détaillés ci-après.
45. Les indicateurs des résultats et des performances prévus sont les suivants:
 - a) **Objectifs chiffrés:** les arrivages et la distribution des vivres (quantités par type de produit); nombre de bénéficiaires ventilés par sexe.
 - b) **Efficacité du ciblage:** évolution du pourcentage global des enfants bénéficiaires issus de familles nomades et transhumantes.
 - c) **Suivi qualitatif par le personnel enseignant:** existence de la faim de courte durée et ses répercussions sur les capacités d'apprentissage des élèves; rôle de la cantine; participation des collectivités: activités réalisées (construction, entretien des structures, sensibilisation, etc.); contributions en espèces et en nature à la cantine.
 - d) **Progrès dans la scolarisation des filles:** suivi du volet "distribution des rations sèches"; de l'évolution des taux d'inscription des filles dans les écoles du projet; de la mise en place des structures assurant la garde des filles.
 - e) **Vérification périodique des progrès:** visites de terrain effectuées régulièrement par la contrepartie (gestionnaires de cantines, inspecteurs) et par les responsables du PAM. Ces visites fourniront l'occasion de vérifier la situation des stocks, le fonctionnement des cantines et surtout d'effectuer un suivi continu des aspects socio-éducatifs du projet au moyen d'entrevues avec les enseignants, les cuisinières, les élèves et leurs parents.

46. On introduira un mécanisme continu d'évaluation interne (rapports établis régulièrement par les directions régionales) auquel s'ajoutera une évaluation à mi-parcours.
47. Le coût de mise en place du S&E, y compris la formation de la contrepartie, est estimé à 60 000 dollars (voir par. 59). Des mesures seront prises pour s'assurer que le nouveau système de S&E est opérationnel au moment du démarrage de ce quatrième élargissement.

Aide extérieure

48. Le secteur de l'éducation au Niger bénéficiera du concours financier de plusieurs donateurs, notamment:

- a) *Banque mondiale*

La Banque mondiale, dans le cadre de son projet "Education III", qui devrait être opérationnel début 1996, se propose de consacrer 76 millions de dollars à l'éducation, dont 51,2 millions seront directement affectés à l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et de sa qualité. Cette composante prévoit notamment: la construction de 1 770 salles de classe et la rénovation de 1 500 autres (avec une large participation communautaire) entièrement équipées, pour un montant de 31,4 millions de dollars. Les écoles bénéficiant de cette assistance seront sélectionnées chaque année en fonction des progrès réalisés dans le domaine de la scolarisation des filles (approche identique à celle du PAM). Le Gouvernement nigérien, le PAM et la Banque mondiale s'assureront que ce volet couvre un maximum d'écoles bénéficiaires de l'assistance PAM.

Un programme pilote d'accélération de la scolarisation des filles a démarré dans deux départements (Dosso et Tillabéry) et doit être étendu à tout le pays sous la tutelle d'une cellule nationale pour la scolarisation des filles représentée dans chaque région. Ce programme propose la production de matériel pédagogique approprié. Toutefois, les écoles bénéficiant de l'aide du PAM devraient profiter de ce programme qui reçoit, entre autres, l'appui de l'UNICEF et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

- b) *UNICEF*

Dans le cadre de son programme sectoriel "Education de base/Environnement 1995/1999", l'UNICEF se propose d'affecter 2 424 000 dollars à l'amélioration de la scolarisation des filles et 1 799 000 dollars à l'alphabétisation fonctionnelle des femmes. Le premier volet concernera 702 écoles situées dans 11 arrondissements des départements d'Agadez, Tahoua, Maradi, Zinder et Tillabéry (zones d'action prioritaire de l'UNICEF).

Dans les mêmes zones, l'UNICEF se propose en outre de débloquer, avec l'appui de la Banque mondiale, une assistance de 1 912 000 dollars dans le cadre de son programme nutrition/micronutriments scolaires. Au total, au moins 143 écoles assistées par le PAM recevront l'aide du programme de

l'UNICEF et 131 se verront distribuer des micronutriments (vitamine A, fer/acide folique, iode) et bénéficieront des programmes de formation.

c) *Union européenne*

L'Union européenne, dans le cadre de son projet "Projet de la zone pastorale (PROZOPAS)" et de sa composante "Appui aux cantines scolaires dans la zone Tahoua-Nord Tahoua", se propose d'assister en 1996 environ 25 écoles bénéficiant de l'aide du PAM dans les arrondissements de Tchintabaraden, Abalak, Dakoro et Tohirozérino. Les activités de ce projet, qui ne seront confirmées qu'après l'évaluation (en cours) des besoins, seront orientées sur les équipements, l'infrastructure d'accueil, l'adduction d'eau dans les écoles dotées de cantines. Le budget ne sera connu qu'à l'issue de l'évaluation.

- d) Les autres intervenants dans le secteur de l'éducation de base sont essentiellement: l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), 18 millions de DM (132 352 dollars) à partir de 1996; l'ACDI, 2,2 milliards de FCFA (4 536 082 dollars), pour la sensibilisation à la scolarisation des filles; la coopération française avec 1,2 milliard de FCFA (2 474 227 dollars) d'appui au système éducatif et 1,5 milliard de FCFA (3 092 783 dollars) pour la fourniture de livres scolaires. Les principales ONG oeuvrant dans le secteur de l'éducation sont AIDE et Action et l'Association française des volontaires du progrès. Ils interviennent tous, entre autres, dans les zones de projet du PAM.

Articles non alimentaires

49. L'équipement des cantines est hétéroclite et insuffisant; il est donc nécessaire de le renouveler constamment (13 000 assiettes métalliques, 13 000 bols en plastique, 26 000 cuillères, 3 800 marmites, 7 600 cuvettes, 4 000 seaux, 2 500 écumoières, 2 500 louches.)
50. Il en va de même pour le parc de camions qui devrait être partiellement renouvelé, à raison d'un camion de 10 tonnes par an. Enfin, il est recommandé de doter la direction nationale du projet d'un véhicule à quatre roues motrices pour le suivi sur le terrain de l'exécution du projet.
51. L'unité des articles non alimentaires du PAM s'efforcera d'identifier des donateurs intéressés par ce volet du projet.

FAISABILITE ET DURABILITE DU PROJET

52. Les autorités nationales attachent une importance particulière à ce projet et, malgré la crise économique persistante, le gouvernement consacre à l'éducation 15 pour cent de son budget de fonctionnement. Outre les enseignants, directeurs d'écoles et inspecteurs engagés directement dans le fonctionnement du projet, le gouvernement inscrira au budget environ 7,3 millions de dollars E.-U. afin de couvrir: i) sa

contribution au projet du PAM (1,8 million de dollars); ii) les autres frais d'entretien des élèves (5,5 millions de dollars, voir par. 59).

53. L'alimentation scolaire, facteur indéniablement motivant, sera plus performante si elle est associée à un programme de sensibilisation des communautés villageoises. Il conviendra donc d'intégrer et d'adapter les habitudes sociales au bénéfice des internats et cantines, et ce particulièrement en ce qui concerne la scolarisation des filles. Dans de nombreuses zones, l'école est encore perçue comme un facteur de déracinement culturel et de dégradation des moeurs. Il appartient donc au gouvernement de poursuivre et consolider, avec l'appui des donateurs, les mesures déjà amorcées visant à atténuer les effets négatifs de ces contraintes sociales.
54. La durabilité du projet dépendra des structures mises en place par le gouvernement et les collectivités villageoises, ainsi que des structures financées par les bailleurs de fonds. Mais le projet ne pourra être durable et réellement efficace que lorsque le gouvernement et les parents d'élèves seront en mesure de prendre en charge la totalité des coûts relatifs au fonctionnement des internats et des cantines scolaires.

EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

55. Les quantités de céréales qui seront livrées au titre de ce projet ne représentent que 0,7 pour cent de la production moyenne annuelle de mil/sorgho au Niger ces cinq dernières années; en cas d'importation, elles ne devraient donc aucunement perturber les marchés. Cependant, on préférera acheter localement des céréales si celles-ci sont disponibles et si les prix se stabilisent.
56. Le sucre, le lait en poudre et les conserves de boeuf/poisson devront être importés puisqu'ils ne sont pas produits au Niger; ce pays exporte du bétail mais ne dispose pas d'industrie de produits carnés.
57. La production nationale d'huile végétale, principalement d'huile d'arachide, est de l'ordre de 14 000 tonnes par an en moyenne pour la période 1989-1993, mais elle est très variable. Par ailleurs, les importations d'huile sont également estimées à 14 000 tonnes par an. Il pourrait être envisagé de procéder, en cas de disponibilité et de prix acceptables, à des achats locaux d'huile végétale comme cela avait été le cas en 1992/93. Les livraisons du PAM, qui ne représentent que deux pour cent de la consommation nationale d'huile végétale, ne perturberont donc pas les marchés.
58. En conséquence, avec les achats locaux de céréales et éventuellement d'huile végétale, l'aide alimentaire fournie dans le cadre de ce projet n'aura aucun effet négatif significatif sur les marchés locaux ni sur le commerce au Niger; elle n'entraînera non plus aucun effet de dépendance.

COUTS DU PROJET

59. Les coûts du projet sont répartis comme suit:

VENTILATION DES COUTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COUTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produits ¹			
- Sorgho/mil	7 635	138	1 053 630
- Gruau de sorgho	4 908	180	883 440
- Lait écrémé	1 227	2 000	2 454 000
- Boeuf/poisson en boîte	736	2 150	1 582 400
- Huile végétale	491	950	466 450
- Sucre	491	400	196 400
Total partiel produits	15 488		6 636 320
Transport			
- Transport maritime		108,66	1 682 815
- Transport terrestre, entrepasage et manutention (TTEM)			
. Transport du port de Cotonou aux PLA		134,76	2 087 060
. Surveillance		2,44	37 699
. Transport, entrepasage et manutention des PLA aux points de distribution		25	387 200
Total partiel coûts directs opérationnels			4 194 774
B. Appui au projet-coûts directs			
Articles non alimentaires			
- Vaisselle et ustensiles de cuisine		Seront fournis	
- Quatre camions		par d'autres	
- Véhicule de liaison/direction du projet		donateurs	
- Ordinateurs + logiciels (direction nationale)			15 000
Ateliers de formation			
- Première année (deux ateliers x 4 000 dollars)			8 000
- Années 2, 3, 4 (un atelier x trois ans x 4 000 dollars)			12 000
Suivi et évaluation du projet			
- Registres, fiches de suivi (frais imprimerie)			5 000
- Etudes ponctuelles auprès des bénéficiaires			5 000
- Missions locales de suivi (personnel bureau PAM)			5 000
- Mission de vérification des comptes			25 000
Total partiel appui au projet-coûts directs			75 000
Total coûts directs			10 906 094



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	<i>Valeur (dollars)</i>
C. Appui au projet-coûts indirects	
- Contribution aux coûts ordinaires de fonctionnement du bureau (14,5% de A + B)	1 581 384
Total partiel coûts indirects	1 581 384
COÛT TOTAL POUR LE PAM	12 487 478
COÛTS POUR LE GOUVERNEMENT	
- Dépenses de fonctionnement de la direction du projet, salaires et frais de déplacement	100 000
- Dépenses relatives au personnel auxiliaire du projet (magasiniers, chauffeurs, gardiens, cuisinières, pileuses)	800 000
- 1 060 000 rations financées par le gouvernement suite au désengagement progressif du PAM	500 000
- Participation au TTEM (25 dollars/tonne) Transport terrestre, entreposage et manutention des PLA aux points de distribution (25 dollars/tonne)	387 200
COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT	1 787 200
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et gouvernement)	
	14 274 678

Coût total pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 88 pour cent.

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

N.B.: Outre sa contribution directe au projet 2445 (Elarg.4), le gouvernement continuera à financer les frais d'entretien des élèves estimés à 5 500 000 dollars pour la durée du projet (voir aussi par. 14, 40 et 52). L'aide totale du gouvernement aux élèves internes en milieu nomade sera ainsi portée à 7 287 000 dollars.

COORDINATION ET CONSULTATION

60. Depuis la formulation de l'idée de projet jusqu'à celle du présent résumé de projet, il y a eu un échange constant avec les principaux donateurs impliqués dans le secteur de l'éducation au Niger: UNICEF, Coopération française, Coopération canadienne, Banque mondiale, FED.
61. La formulation du projet a fait l'objet d'une mission de revue technique et de formulation du PAM à laquelle participait un expert de l'UNESCO, spécialiste en éducation de base. Les recommandations de cette mission ont été prises en compte pour l'élaboration du résumé de projet (voir Annexe II).
62. Le présent document a été communiqué pour examen aux organisations spécialisées des Nations Unies concernées (FAO/UNESCO). Leurs observations ont été prises en compte.



63. Ce projet est en parfaite conformité avec le mandat du PAM; il fournit une assistance alimentaire aux plus démunis et entre dans le cadre de l'aide alimentaire pour le développement et la croissance des populations.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

64. Le présent projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE I

**OBJECTIFS CHIFFRES
REPARTITION DES ELEVES BENEFICIANT DE L'AIDE DU PAM ET DU
GOUVERNEMENT/INSTITUTIONS LOCALES**

Année scolaire	Programme alimentaire mondial		Gouvernement/Institutions locales	
	Nombre élèves	Total rations	Nombre élèves	Total rations
1. Ecoles nomades: 280 jours/an				
1996-1997	16 000	4 480 000	-	-
1997-1998	16 000	4 480 000	-	-
1998-1999	16 000	4 480 000	-	-
1999-2000	16 000	4 480 000	-	-
Total		17 920 000		-
2. Ecoles sédentaires rurales: 200 jours/an				
1996-1997	9 600	1 920 000	-	-
1997-1998	8 700	1 740 000	900	180 000
1998-1999	7 800	1 560 000	1 800	360 000
1999-2000	7 000	1 400 000	2 600	520 000
Total		6 620 000		1 060 000

Total des rations à fournir par le PAM: (1) + (2) = 24 540 000

Total des rations à fournir par le gouvernement et les institutions locales = 1 060 000

ANNEXE II**RECOMMANDATIONS DE LA MISSION DE FORMULATION DU
PROJET NIGER 2445 (Elarg.4)**

1. Sur la base de ses constatations et observations, la mission a recommandé pour ce quatrième élargissement:
 - la poursuite du projet pour une période de quatre années scolaires (1996/97–1999/2000);
 - de faire bénéficier les enfants des zones où la sécurité alimentaire est le plus à risque et, à l'intérieur de ces zones, que la priorité soit donnée: i) aux populations nomades et transhumantes défavorisées; ii) à la promotion de la scolarisation des filles, et iii) de faire bénéficier tous les élèves d'une même école, sans pratiquer aucune sélection;
 - que les institutions compétentes mettent tout en oeuvre pour sensibiliser les parents à la scolarisation des filles dans les zones où les préjugés sociaux sont encore tenaces;
 - que dans les zones où l'alimentation scolaire n'a pas joué son rôle en raison de considérations économiques, on fournisse des incitations aux familles de filles scolarisées, pour compenser le manque à gagner;
 - un désengagement du PAM, compensé par une prise en charge par les autorités nationales et locales;
 - que, dans cette dernière perspective, des mesures soient prises pour relever les allocations allouées aux écoles nomades et aux écoles sédentaires pour les élèves internes;
 - la redynamisation des associations de parents d'élèves, afin de les responsabiliser particulièrement en ce qui concerne la cantine scolaire;
 - la mise en place d'un comité de pilotage du projet avant le démarrage de cet élargissement, auquel participeront les services de santé compétents;
 - la mise en place d'un nouveau système de suivi et d'évaluation adapté aux nouvelles orientations du projet en tant qu'outil de gestion;
 - d'apporter les modifications suivantes au système actuel de suivi et évaluation:
 - i) réduction du volume des données collectées et informatisation du système au niveau central, et ii) incorporation dans le système de mesures permettant d'apprécier les aspects qualitatifs des objectifs socio-éducatifs;
 - une évaluation intérimaire (ou revue technique) à effectuer immédiatement après la rentrée de la troisième année scolaire (1998/99);
 - l'établissement rapide de listes des effectifs réels (garçons et filles) d'enfants issus de familles nomades et transhumantes, dans les écoles dites sédentaires;
 - le renforcement de la coopération interinstitutions et avec les ONG;
 - la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés pour la cuisson des aliments.

